Image not found or type unknown

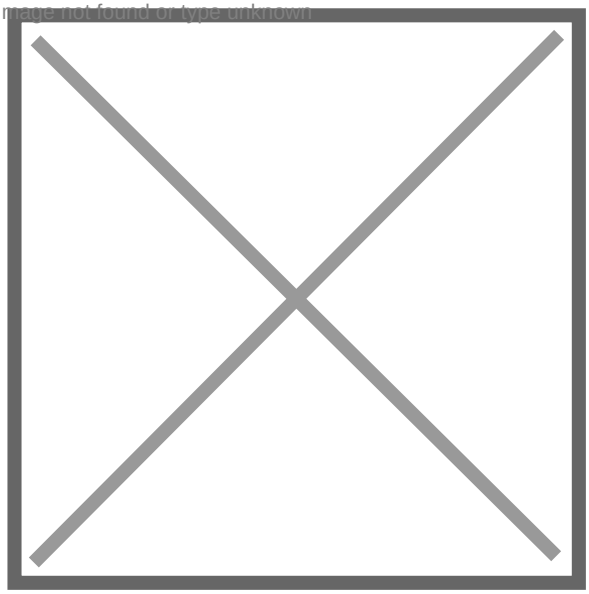

Procédure judiciaire avec une banque

Par **Sennaji**, le **18/04/2015** à **13:00**

Bonjour,

J'explique ici mon petit problème qui me tracasse quand même. Il y a 3 ans j'avais ouvert un compte en France, j'y avais déposé à l'ouverture quelque chose comme 300e.
Peu de temps après je reçois une proposition pour aller travailler à l'étranger que j'accepte celle ci durant longtemps plusieurs années. J'appelle alors mon banquier lui disant que je ne me servirai jamais du compte et si il pouvait le fermer.
Il me dit que oui mais que j'étais débiteur de 25e et que je devais d'abord rembourser.
J'étais au Japon j'ai donc demandé à mon père d'y aller pour moi.
C'est un compte que je ne me suis jamais servi, jamais versé de salaire dessus, jamais de crédit ou autre enfin rien. Sachant que je partais je l'ai vidé.
Voilà que maitenant (3 ans après), je reçois une lettre recommandée de la banque qui me réclame 411e avant quelques semaine sinon une procédure judiciaire sera entamée.
Ces 411e euros sont UNIQUEMENT l'accumulation de frais mensuel d'un compte que mon banquier m'avait dit qu'il le fermerait.
A-t-elle le droit de faire ça? Je travaille j'ai les moyens de les payer mais je trouve ça assez injuste et malhonnête sachant qu'ils ont en plus attendu 411e de dette évidemment pas 50e.
Ils mentent en plus parce qu'ils disent "malgré les différents entretiens et coups de téléphone etc " c'est faux ils ne m'ont jamais appelé.
Dois-je aller au procès? Une solution à l'amiable?
Si je n'ai aucun recours je paierai évidemment je ne veux pas de problèmes mais je trouve ça malhonnête.

Merci de vos conseils.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés